

Déclaration générale du Cameroun

Segment de Haut-Niveau de la 5e Conférence d'examen de la Convention d'Ottawa

Siem Reap-Angkor, 29 novembre 2024

Monsieur le Président,

Excellences, Mesdames et Messieurs,

La délégation du Cameroun voudrait, à l'entame de son propos, féliciter le Royaume du Cambodge pour la qualité de l'organisation de ce sommet ainsi que pour son leadership inspirant dans la lutte contre les mines antipersonnel.

Depuis l'entrée en vigueur de la Convention en 1999, le Cameroun reste profondément attaché à ses principes et objectifs. En tant qu'État Partie depuis 2002, nous avons inscrit l'interdiction des mines antipersonnel dans notre cadre législatif national et avons poursuivi des efforts soutenus pour prévenir leur utilisation et atténuer leurs conséquences humanitaires désastreuses.

Monsieur le Président,

Le Cameroun, bien qu'ayant la chance de ne pas être un pays producteur ou utilisateur de mines antipersonnel, fait face à une menace croissante provenant des engins explosifs improvisés dans certaines régions, notamment le Septentrion et les Régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest. Ces dispositifs, utilisés par des groupes armés non étatiques, causent des pertes humaines inacceptables et entravent le développement socio-économique des zones touchées.

Face à cette situation, notre gouvernement a adopté une approche proactive, dont trois (03) point au moins méritent d'être ici relevés :

1. Le renforcement des capacités nationales : à travers la formation de spécialistes en déminage, en partenariat avec des acteurs internationaux tels que la France et les États-Unis, ainsi qu'avec des organisations régionales.
2. La sensibilisation communautaire : à travers des campagnes ciblées pour informer les populations à risque, particulièrement les enfants et les agriculteurs, sur les dangers des mines et des engins explosifs.
3. La coopération régionale : à travers la participation active au sein de la Force Multinationale Mixte pour contrer les menaces transfrontalières posées par les mines et engins explosifs improvisés, en collaboration étroite avec les pays voisins tels que le Tchad et le Nigéria.

Ces efforts, bien que significatifs, doivent être renforcés pour répondre aux défis croissants auxquels nous sommes confrontés.

Monsieur le Président,

Cette Conférence constitue une opportunité cruciale pour renouveler notre engagement collectif envers les idéaux de la Convention d'Ottawa. Le Cameroun salue le projet de Plan d'action de Siem Reap-Angkor, qui offre une feuille de route claire pour guider nos efforts jusqu'à 2029. Nous soutenons pleinement ses priorités, notamment :

- La prévention et l'éradication des mines antipersonnel et de leurs variantes improvisées.
- L'assistance aux victimes, une composante essentielle pour garantir que les survivants et leurs communautés bénéficient d'un soutien adéquat, durable et inclusif.
- Le renforcement de la coopération internationale, clé pour maximiser nos efforts et atteindre les objectifs ambitieux fixés par cette conférence.

Monsieur le Président,

Nous sommes convaincus que la mise en œuvre de ce Plan d'action nécessitera une synergie accrue entre les États Parties, les organisations internationales et la société civile. Le Cameroun, pour sa part, réaffirme son engagement à :

- Adopter des mesures supplémentaires pour sécuriser ses régions touchées par les engins explosifs improvisés.
- Collaborer activement avec les partenaires techniques et financiers pour améliorer nos capacités en matière de déminage et d'assistance aux victimes.
- Participer à toutes les initiatives régionales et internationales visant à promouvoir une Afrique sans mines.

En conclusion, le Cameroun reste résolument engagé à contribuer à l'objectif d'un monde sans mines antipersonnel, où chaque communauté peut vivre en sécurité et dignité. Nous appelons tous les États Parties à intensifier leurs efforts, en respectant l'esprit de coopération et de solidarité qui caractérise cette Convention.

Je vous remercie.